Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230704-230627-4-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

DEPARTEMENT
DES YVELINES

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 27 juin 2023

PUBLIE LE: 0 4 1111 2023

Délibération n°230627-4 : Marché SID22H - Rénovation et mise aux normes de la dechetterie du centre CYRENE - Avenant 1 au lot 1 et avenant 1 au lot 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt et un juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

#### **SEANCE DU 27 JUIN 2023**

# **PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

**DE SEINE** 

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET** 

**OISE** 

François DAZELLE, PRESIDENT Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE

Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

### **ABSENTS EXCUSES**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES** 

**DE SEINE** 

Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEA

Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET

OISE

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Stephan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

# Communauté non représentée : Néant

# Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM		8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	1
Délégués comptant pour le vote	:	10

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230704-230627-4-DE Date de télétransmission : 04/07/2023

# OBJET: MARCHE SID22H - RENOVATION ET MISE AUX NOR MES DE LA DECHETTERIE DU CENTRE CYRENE - AVENANT 1 AU LOT 2

**RAPPORTEUR**: Le Président

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-8 ;

**CONSIDERANT** le marché SID22H « Rénovation et mise aux normes de la déchetterie du centre CYRENE » notifié le 13 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** que le chantier a mis au jour la nécessité d'intégrer des travaux supplémentaires au lot 1 - VRD - Bâtiment et au lot 2 - Serrurerie, ces besoins sont rendus nécessaires par des constats réalisés en début de chantier et qui n'étaient pas connus au moment de la définition initiale du besoin ;

**CONSIDERANT** que ces travaux supplémentaires sont formalisés sous la forme d'une modification sans nouvelle procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L2194-1 du code de la commande publique, les modifications étant de faible montant, conformément à l'article R2194-8 du même code ;

**CONSIDERANT** en conséquence le projet d'avenant 1 au lot 1 et le projet d'avenant 1 au lot 2 du marché SID22H ;

## LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

## APPROUVE les projets d'avenants suivants :

- Avenant 1 au marché SID22H Lot 1 VRD Bâtiment, conclu avec la société MTP le 13 avril 2023 pour un montant de 326 556,92 euros HT, soit 391 868,30 euros TTC, comprenant les travaux supplémentaires suivants :
- o Inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales : 2 014,00 euros HT ;
- o Remise en état des locaux sociaux (190 m2) : 13 790,00 euros HT;
- o Déplacement des racks du container de DMS dans un local DMS : 2 900,00 euros HT ;
- o Total: 18 704 euros HT, soit 22 444,80 euros TTC; soit une augmentation de 5,73 %.
  - Avenant 2 au marché SID22H Lot 2 Serrurerie conclu avec la société AGEC SASU le 13 avril 2023 pour un montant de 49 722 euros HT, soit 59 666,40 euros TTC, comprenant les travaux supplémentaires suivants :
- Abri de rétention de 3 mètres de large : 4 425 euros HT ;
- o Cuves à huiles usagées de 1000 litres : 1 500 euros HT ;
- Transport: 750 euros HT;
- o Total: 6 675 euros HT, soit 8 010 euros TTC; soit une augmentation de 13,42 %.

**AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le  $\frac{1}{2}$  23
Transmis en préfecture et affiché le  $\frac{1}{2}$  23

**Pour Extrait Conforme** 

And the state of t

François DAZELLE

Président du Syndicat Intercommunal

Serge CASERIS

Secrétaire de séance